



Après le feu, agir face aux inondations et érosions potentielles

Suite aux incendies de cet été, l'Association des Communes Forestières du Var (**CoFor 83**) considérant les risques liés aux premiers orages a contribué à leur prévention, par la mise en place des premières mesures d'urgence. Ciblées sur les problèmes de sécurité publique et de risque d'érosion, la plupart des travaux d'urgence consistent en l'abattage d'arbres dangereux, le nettoyage des voies publiques, des ouvrages d'écoulement des eaux et de leurs abords, la réalisation de seuils et de fascines dans les vallons présentant des risques majeurs d'érosion. Face à l'urgence, la Sous-Préfecture du Var a mandaté le service R.T.M. (Restauration de terrain en Montagne, compétence proche de la Restauration de Terrain Incendié) de L'O.N.F. pour réaliser sur les communes sinistrées, une expertise

concernant le recensement des premières mesures à entreprendre. Les résultats de cette expertise ont fait l'objet d'une restitution le 21 août 2003 à Draguignan. Parallèlement, des services techniques communaux et inter-communaux ont également procédé à l'inventaire des travaux à effectuer le plus rapidement possible. La **CoFor 83** a ensuite organisé une réunion, le 26 août 2003 au Cannet des Maures, pour récapituler, identifier et valider l'ensemble des travaux prévus sur chaque commune et pour informer des financements d'urgence disponibles pour l'exécution des travaux. Le caractère d'extrême urgence démontré, les travaux vont faire l'objet de financement à hauteur de 100 % par la région PACA et le Conseil Général du Var (50/50). Du 28 août au 4 septembre, des

précisions sur les démarches administratives et financières ont été apportées à chaque commune individuellement. Le montant global des travaux s'élève environ à 750 000 € pour 13 communes sinistrées, donc sans compter les communes touchées par le dernier incendie (Le Cannet des Maures, La Garde Freinet, Grimaud, Cogolin...) qui n'ont pas encore eu accès aux résultats d'expertise. Par ailleurs un arrêté préfectoral a été pris fin août, pour autoriser « les agents des collectivités territoriales, ceux du Conseil Général et de l'O.N.F., ainsi que les entreprises avec qui des marchés auront été passés, à pénétrer sur les propriétés privées afin de procéder aux travaux d'urgence, d'abattage et d'élagage d'arbres pour sécuriser la circulation sur les routes des secteurs incendiés. »

Conseil d'Administration de l'Association des Communes Forestières du Var

Membres du Bureau

Président :

M. A. Werpin

Vice -Présidents :

Centre Var M. P. Rougon

Esterel M. N. Broglio

Ouest Var Mme S. Arnaud

Maures Mme C. Amrane

Préalpes M. P. Jassaud

Verdon M. M. Demaria

Secrétaire Trésorier :

M. J-L. Alena

Autres Membres :

M. A. Le Cochonec

M. M. Piselli

Membres cooptés

M. G. Albisser

M. G. Jauffret

M. J. Marion

M. G. Menut

Mme S. Pument

M. X. Silvagnoli

Informations Acteurs Partenaires

L'Association des Communes Forestières du Var, a lancé en début d'année, une enquête sur "le bois dans la construction" auprès de l'ensemble des communes du département. Afin de vous restituer cette enquête et dans un souci de concrétiser l'intérêt porté par les élus sur ce thème, nous vous invitons à :

**Une session d'information - formation
sur Le BOIS DANS LA CONSTRUCTION
le VENDREDI 14 NOVEMBRE 2003
à 9 h. Salle de la Bâtit - Le PRADET (83)**

Des projets concrets vous seront présentés et des professionnels seront présents pour répondre à vos questions.

La Lettre de l'Association des Communes Forestières du Var est imprimée à l'Association CoFor 83 - n°4 octobre 2003 - trimestriel
Directeur de publication : M. André Werpin
Conception / Rédaction : Mlle Sophie Perchat
dépôt légal : 3ième trimestre 2002 - ISSN en cours

Siège social de l'Association :

Hôtel de ville 83680 La Garde Freinet

Bureaux de l'Association : BP 82 - 83312 Cogolin cedex

Mlles Sandrine Salvetti, Sophie Perchat 04-94-55-70-46

M. Grégory Cornillac 04-94-55-70-41



Editorial

Le département du Var a été durement touché cette année par les incendies et notre Association exprime toute sa solidarité aux Communes qui ont été sinistrées.

L'incendie a toujours été, à juste raison, une préoccupation majeure des élus locaux. Après quelques années d'un calme relatif, la superficie des forêts parcourue par le feu s'est considérablement accrue cette année, au cours d'un été particulièrement chaud et sec tant en zone méditerranéenne qu'en zone de montagne, suscitant de légitimes interrogations sur les moyens mis en œuvre et sur ce qu'il conviendra de faire à l'avenir pour contenir ces grandes catastrophes.

Cette lettre indique certaines pistes de réflexions utiles : le débroussaillage autour des maisons, le comportement des coupures, les chartes forestières de territoire, etc. Il y en a d'autres, mais en tout état de cause, il est important dans un esprit de large concertation que soit menée une analyse lucide et sereine ouverte à tous les partenaires forestiers, sur les conditions de développement de ces incendies et de s'interroger sur les améliorations à apporter à la prévention et à l'aménagement du territoire.

Rassembler, échanger, informer, proposer, sont aujourd'hui indispensables pour optimiser l'action et justifier les moyens nécessaires pour mieux protéger et mettre en valeur la forêt.

André Werpin

Maire de La Garde Freinet, Président de l'U.R.A.C.F. de P.A.C.A. et de la CoFor 83

Communication !

Informez-nous de vos projets locaux, nous en parlerons dans la prochaine lettre d'information des Communes Forestières du Var

Les feux de juillet et août 2003 dans le Var : 22 communes touchées par les incendies cet été

| Communes Sinistrées | Surfaces Incendiées (en ha) |
|-----------------------|-----------------------------|
| Sainte Maxime | 5 350 |
| Roquebrune sur Argens | 2 305 |
| Le Muy | 2 005 |
| La Garde-Freinet | 1 989 |
| Vidauban | 1 923 |
| Plan de la Tour | 1 502 |
| Fréjus | 874 |
| Les Arcs sur Argens | 641 |
| Grimaud | 510 |
| La Môle | 390 |
| Le Cannet des Maures | 335 |
| Callas | 242 |
| La Motte | 235 |
| Cogolin | 157 |
| Collobrières | 156 |
| Saint Raphaël | 125 |
| La Roque Esclapon | 80 |
| Le Val | 50 |
| Puget sur Argens | 43 |
| Draguignan | 20 |
| Saint Mandrier | 15 |
| Claviers | 5 |
| TOTAL | 18 952 |

Les feux de plus de 300 ha en juillet /août 2003 dans le Var

| Feux* | Date de départ de feu | Surface totale incendiée (ha) |
|----------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Vidauban I | 17/07 | 6 744 |
| Fréjus | 25/07 | 924 |
| Vidauban II | 28/07 | 5 646 |
| La Motte | 28/07 | 1 960 |
| La Garde Freinet | 21/08 | 378 |
| Le Cannet des Maures | 31/08 | 2 974 |

*Chaque feu prend le nom de la commune sur laquelle son départ a été constaté



Retour d'expérience

Comment se sont comportées les coupures face au feu ?

Le Réseau Coupures de Combustible constitué des structures volontaires (DDAF, SDISS, INRA, CoFor83, CERPAM, SIVOM Pays des Maures et du Golfe de Saint Tropez, ASL Suberaie Varoise...) réalise des retours d'expérience sur des coupures de combustible pour évaluer le comportement des ouvrages DFCI (Défense des forêts contre l'Incendie) face au feu afin de tirer des enseignements sur l'efficacité des coupures, ce qui permettra de proposer des améliorations pour la DFCI. Les travaux en cours ont été présentés le 14 octobre 2003 au Conseil Régional à Marseille à la demande de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne.

L'état global des coupures, est notamment illustré par l'état de la végétation (verte, roussie ou calcinée). D'une façon générale, la plupart des coupures comportent des segments de chacune de ces catégories, ainsi on peut noter concernant le feu de « Vidauban I », que sur une surface parcourue par le feu de 573 ha de coupure :

35% sont restés verts, 39% roussis et 26% sont calcinés.

Concernant les principaux enseignements qui se dégagent (pour l'instant) des travaux en cours, notons :

A - Bien conçues, les coupures de combustible peuvent permettre des interventions de pompiers efficaces. (Sans empêcher les sautes de feu)

B - Les coupures de combustible inutilisées, bien qu'elles aient un impact fort sur la dynamique du feu, ne permettent pas de stopper totalement l'incendie.

C - L'entretien des coupures (débroussaillage) est un

facteur déterminant sur la dynamique du feu.

Très brièvement, nous retiendrons que face à l'incendie de Vidauban I, plusieurs ouvrages seuls ou avec lutte, ont permis de limiter l'extension des feux sur les flancs.

En d'autres termes, des surfaces de forêt ont été épargnées. En revanche, globalement de nombreux autres ouvrages ont été franchis : étaient-ils bien placés, bien orientés, suffisamment larges, suffisamment entretenus, bien connus des sapeurs-pompiers ? Finalement, pouvaient-ils être armés ?

Toutes ces interrogations doivent faire l'objet de réponses pour améliorer les ouvrages, afin de mieux faire face aux prochains feux. La perspective de révision de la conception de ces outils pourrait être la suivante :

- des ouvrages plus robustes... mais moins nombreux,
- des ouvrages dimensionnés pour des feux moins violents,
- des politiques d'entretien suivies et des interventions techniques qui garantissent la pérennité des ouvrages... allant jusqu'à une certaine dose d'efficacité passive de certaines coupures.

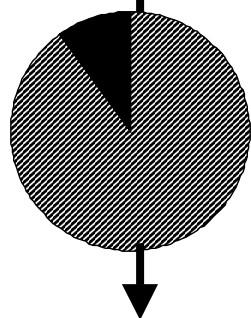
Parallèlement, apparaîtrait la nécessité de mieux faire connaître l'outil (formation, manœuvre, mode d'emploi) et de mieux suivre les évolutions des équipements.

Finalement, pour parvenir à améliorer les ouvrages et la défense de la forêt contre l'incendie, le Réseau Coupures de Combustible doit poursuivre les analyses post-incendie de façon collective, inter-services.

Débroussaillage obligatoire autour des maisons

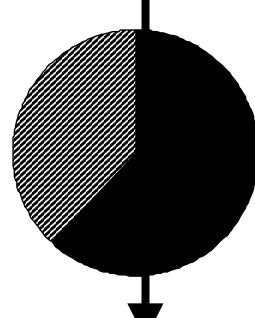
Une opération pilote a été réalisée avant l'été sur Plan de la Tour, par E.G.A., pour faire appliquer le débroussaillage obligatoire autour des habitations. L'état des lieux constaté avant les feux lors d'une visite-diagnostic sur 360 maisons a été comparé à celui post-incendie (feu du 28 juillet 2003, « Vidauban 2 ») sur les 129 maisons situées en zone sinistrée. Il en résulte de nombreux enseignements à tirer qui vous seront présentés ultérieurement. Dans cette attente, voici deux constats qui font réfléchir...

Maison avec un périmètre débroussaillé* de 50 m



90 % des maisons ne sont pas touchées

Maison avec un périmètre débroussaillé* < 20 m



62 % des maisons sont touchées

(*discontinuité de végétation)

Remarque sur l'état des habitations avant l'incendie : Seuls 32% avaient réalisé un débroussaillage soit correct (5/8^{ième}) soit de mauvaise qualité (3/8^{ième})

Reconstitution écologique

Quel avenir pour le Massif des Maures ? : Urbanisation et forêt, activités économiques dans le massif, usages et usagers nombreux et divers, autant de thèmes qui font actuellement l'objet de concertations et de réflexions pour élaborer une Charte Forestière de Territoire du massif des Maures

Après avoir longtemps fait l'objet d'un investissement subjectif très important de la part de ses populations, le massif des Maures fait l'objet d'un désinvestissement durable, qui le conduit inéluctablement (si rien n'est entrepris) vers une marginalisation ou un abandon.

La Charte forestière de territoire a pour vocation de contribuer au re-développement du massif, en apportant sa contribution forestière à ce qui pourrait être à terme un véritable projet d'avenir pour le territoire.

Dans le cadre de cette Charte, et suite au premier rapport de synthèse "diagnostic et enjeux"

élaboré par des bureaux d'étude, trois groupes de travail ont été mis en place par le Comité Technique afin de proposer des orientations et des réalisations répondant aux problèmes qui se posent sur le massif en matière forestière.

Ces différents groupes de travail se sont réunis entre 3 et 4 fois chacun, mobilisant au total près de 40 personnes (élus, techniciens, propriétaires privés), représentant la sylviculture, la chasse, l'agriculture, la protection des espaces naturels..., visant à formuler des propositions structurées autour de 3 grands enjeux majeurs pour la gestion forestière du massif des Maures :

- 1 - Soutenir la place de la forêt dans l'organisation globale du territoire ;
- 2 - Prendre en compte les attentes des différents usagers de la forêt ;
- 3 - Assurer les conditions d'une gestion forestière et de productions durables ;

Les propositions d'orientations, issues du travail de ces groupes, serviront de base structurante au travail concerté du Comité de synthèse, puis du Comité de pilotage de la future Charte forestière de territoire du massif des Maures, que ces deux comités conviendront d'enrichir et de compléter dans leurs dimensions organisationnelles et opérationnelles.

Broyer du bois incendié, un marché pour alimenter des chaufferies italiennes

Les incendies laissent derrière eux des massifs forestiers dévastés et un important volume de bois calciné. Alors que d'importantes réflexions vont s'engager pour la reconstitution de ces zones, la valorisation des bois en plaquettes (« bois broyé » utilisé notamment pour les chauffages collectifs) peut être une piste à envisager.

Estomper la noirceur du paysage en enlevant les arbres brûlés et produire de la plaquette forestière de qualité, est tout à fait possible.

Actuellement, plusieurs exploitants ou producteurs de plaquettes disposent de marchés pour alimenter des chaufferies bois en Italie. L'un d'eux se propose de passer un contrat portant sur la fourniture de 2000 tonnes de plaquettes forestières par mois sur

une durée de 5 ans. Compte-tenu de la faible valeur du produit (aux environs de 40 €/tonne rendue), les entreprises envisagent de mobiliser des coupes de bois brûlé soit dans le cadre de travaux de nettoyage qui font l'objet d'aides publiques ou communales, soit par l'achat de coupes à faible coût d'exploitation (mécanisation possible et fort prélèvement).

Ces opportunités existent aujourd'hui mais ne permettent pas d'envisager des opérations sans frais communaux pour le moment (notamment à cause des coûts de transport), ceux vers quoi nous cherchons à tendre.

Si vous êtes intéressé par une telle démarche, n'hésitez pas à nous contacter afin de nous permettre de définir les

volumes techniquement et économiquement mobilisables sur le Var et de vous aider dans vos démarches.

Par ailleurs, dans le cadre de l'étude « bois énergie » menée par l'Association des Communes Forestières du Var, 5 chantiers de production de plaquettes sont en cours de réalisation sur les communes de Fox Amphoux, Verignon, Tourves, Camps la Source et Le Muy, afin de définir les modalités de récolte, les ressources utilisables et les coûts de production. Si l'enveloppe financière le permet, un chantier "bois brûlé" sera réalisé.

Pour toute information complémentaire, contactez M. Cornillac au 04.94.55.70.41.